

## LES PSYCHOLOGUES DU SECTEUR PUBLIC EN COLÈRE : ILS DÉNONCENT LA BAISSÉ DE LEUR RÉMUNÉRATION ET LE MANQUE DE RECONNAISSANCE DE LEUR PROFESSION

Par *Christelle Luce*, membre du conseil d'administration  
Et *Salha Sa Saïda*, membre du conseil d'administration

Depuis le 2 avril 2019, l'entrée en vigueur de l'augmentation salariale consécutive à la mise en œuvre de la relativité salariale a paradoxalement réduit la rémunération des psychologues des secteurs publics de la santé et de l'éducation. En effet, l'ajustement du calcul de la prime de rétention effectué par les employeurs occasionne une baisse de revenus pour de nombreux psychologues. Il s'agit donc hélas d'un retour à la case départ! Une nouvelle fois, les psychologues sont consternés. Outrés! Et ils sont largement insatisfaits du manque de considération accordé à leur rémunération et à la valeur de leur profession. Trois enjeux distincts sont entremêlés dans le dossier de la rémunération des psychologues : la loi sur l'équité salariale et l'exercice des relativités salariales, l'ajustement de la prime de rétention censée répondre à un problème d'exode vers le privé et le rehaussement salarial en lien avec les transformations de la profession (formation doctorale exigée, actes réservés, responsabilités accrues).

Les syndicats n'ont-ils pas conscience de ces trois enjeux? Peut-être... Rappelons pour l'histoire que les syndicats s'étaient au départ montrés réticents à porter le dossier de la prime de rétention réclamée par les psychologues. Les ententes signées comportaient plusieurs lacunes qu'il avait fallu rattraper après coup (ex. appliquer la prime aux psychologues contractuels à temps plein dans le milieu de l'éducation, aux psychologues en congé de maternité ou d'invalidité dans le milieu de la santé et de l'éducation, aux psychologues à temps partiel dans le secteur de la santé en cas de jours fériés, etc.). De plus, les syndicats défendent plusieurs groupes de professionnels parmi lesquels figurent les psychologues. Et les particularités des psychologues peuvent être « noyées » dans l'ensemble des discussions avec l'employeur.

Ainsi, au cours de l'année 2016, l'Association des Psychologues du Québec (APQ) avait dû faire pression afin que la révision du calcul de la prime de rétention soit ajoutée aux autres points de négociation. Des griefs avaient été déposés par les syndicats qui avaient finalement obtenu gain de cause.



À cette occasion, la prime avait été ajustée et établie à 6,7 % pour les psychologues travaillant 4 jours par semaine et à 9,6 % pour celles et ceux travaillant 5 jours par semaine. Après le 1er avril 2019 et jusqu'en mars 2020, comme les psychologues allaient voir leur salaire augmenter par l'effet des relativités salariales, il avait été décidé que la prime s'établirait respectivement à 4,1 % et 6,9 %. Or, dans le calcul de la prime effectué par le Conseil du Trésor depuis le 1er avril 2019, de nombreux psychologues se retrouvent finalement perdants : les négociations sont à reprendre. Une entente dans le cadre de laquelle le montant de la prime diminue davantage que le salaire n'augmente est inacceptable!

Nous avons encore une fois la preuve que la prime de rétention n'est pas la solution. Elle n'est qu'un patch qui a été appliqué à la va vite aux maux des services en psychologie du secteur public. Par ailleurs, rappelons-le : alors que la prime de rétention a été accordée aux psychologues du secteur de la santé en janvier 2012, puis aux psychologues de l'éducation en avril 2015, un bon nombre de psychologues exerçant dans les Collèges et Cegeps n'ont jamais réussi à l'obtenir. Il est temps que des solutions plus justes, efficaces et pérennes soient mises en place.

Les psychologues du secteur public n'ont pas le traitement salarial qui reflète leur niveau d'expertise et la complexité de leur travail. Le *rangement* qui leur a été accordé lors de l'exercice de l'équité et des relativités salariales est injuste. Les syndicats l'ont malheureusement accepté.




# THÉRAPSY

Permettre la thérapie pour les futurs psys :)

Vous désirez offrir des séances de psychothérapies à tarif réduit pour les doctorants membres de l'APQ ?

Faites-nous le savoir en l'indiquant dans votre dossier!


[MODIFIER MON PROFIL](#)

Par ailleurs, en comparaison à leurs collègues du secteur privé, les psychologues du secteur public, même avec la prime de rétention, ne reçoivent pas une rémunération concurrentielle. Enfin, il est peu crédible de la part des ministères concernés d'afficher une volonté d'attirer et de retenir les psychologues dans le secteur public sans prendre réellement les moyens d'améliorer leurs conditions de travail. Pour l'instant, les ministères concernés semblent même aller dans le sens de recourir aux services des firmes privées de psychologie pour répondre aux besoins du public. Un phénomène bien installé dans le secteur de l'éducation depuis des années et qui commence à prendre ses marques dans le secteur de la santé.

Une amélioration significative des conditions de travail des psychologues dans le secteur public passerait notamment par une nette augmentation de leur rémunération qui réduirait l'écart avec les revenus de leurs collègues du privé et qui représenterait une compensation adéquate pour les psychologues qui choisissent de travailler dans le secteur public. Cette considération est plus qu'importante si l'objectif est de freiner l'exode des psychologues vers le privé. En plus de cela, il apparaît primordial de procéder à une nouvelle analyse des caractéristiques actuelles de la profession des psychologues (formation, tâches et responsabilités) afin de catégoriser la profession à un rangement supérieur adéquat. Enfin, il est important de garder en tête que la profession tend à se féminiser davantage.

Au-delà de l'augmentation de leur rémunération, les psychologues du secteur public revendiquent aussi une plus grande prise en compte de la spécificité de leurs compétences et de la valeur de leurs expertises ainsi qu'un plus grand respect de leur autonomie et de leur jugement clinique dans les actes professionnels qu'ils pratiquent.

Conséquemment à l'indignation et à la colère des psychologues ayant vu leur revenu baisser dès avril 2019, le paysage syndical, associatif et des réseaux sociaux semble réagir avec véhémence et s'organise pour agir. L'APQ entend bien contribuer et se mobiliser afin de défendre les psychologues du secteur public, comme elle l'a fait en 2011 dans le but d'obtenir la prime de rétention à destination des psychologues du secteur de la santé, en 2015 afin d'élargir son octroi aux psychologues du secteur de l'éducation, et en 2016 pour reconduire la prime suspendue avec la fin de la convention.

L'APQ a la ferme intention de contribuer à une meilleure reconnaissance de la profession. Elle en appelle à la mobilisation solidaire de tous les psychologues, neuropsychologues et psychologues scolaires ainsi que des psychologues du secteur privé du Québec.

Le système d'évaluation utilisé pour le programme d'équité salariale des fonctionnaires repose sur l'analyse des tâches et des responsabilités des catégories d'emplois selon 17 sous-facteurs (exemples : autonomie, raisonnement, formation professionnelle, conditions psychologiques et physiques). Pour chacun des sous-facteurs, des pointages sont attribués et c'est l'addition de ceux-ci qui détermine la valeur globale de la catégorie d'emplois. Toutes les catégories d'emplois jugées de valeur équivalente sont regroupées à l'intérieur d'un même rangement. Plus le rangement est élevé, plus l'échelle de traitement ou le taux de salaire l'est aussi.



## DIFFICULTÉS AVEC LA PROBLÉMATIQUE DU SUICIDE?

**SI VOUS ÊTES AUX PRISES AVEC UNE DIFFICULTÉ SÉRIEUSE CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE DU SUICIDE**  
(vous vivez une crise suicidaire, vous avez perdu un client par suicide...)

Composez ce numéro pour obtenir un suivi de soutien par l'un de vos pairs expérimentés en prévention du suicide

**514-840-0614**

Ce service gratuit et confidentiel est administré par l'Association des psychologues du Québec  
IL NE S'AGIT PAS D'UN SERVICE D'URGENCE IMMÉDIATE

**SI VOUS VIVEZ UNE CRISE SUICIDAIRE, OU UNE AUTRE SITUATION DE CRISE SÉRIEUSE**  
Composez ce numéro pour obtenir une réponse immédiate en tout temps de la part d'un intervenant de crise d'une firme spécialisée

**1-877-257-0088**

Ce service gratuit et confidentiel est administré par l'Ordre des psychologues du Québec  
IL NE S'AGIT PAS D'UN SERVICE DE SUIVI

**TOUT PSYCHOLOGUE AUX PRISES AVEC DES DIFFICULTÉS RATTACHÉES À LA PROBLÉMATIQUE SUICIDAIRE**  
peut demander en tout temps l'aide d'un centre communautaire de prévention du suicide en composant

**1-866- APPELLE (1-866-277-3553)**

Ce service gratuit et confidentiel est administré par l'Association québécoise de prévention du suicide et les services d'aide concernés